

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE D'INSTALLATION
DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021**

Le mardi 30 novembre 2021, Monsieur Jérôme FILIPPINI, Préfet de l'Eure, représentant Monsieur le Préfet de Région Normandie, a ouvert officiellement la séance d'installation de la nouvelle Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie.

Membres Elus présents : Zahed BAHNA, David BIENAIME, Philippe BOUGARD, Carmen CHAMOUTON, Georges CHAUVEL-TREPIER, Eric CHEFDEVILLE, Sylvie CHEVAUCHE, Jean-Michel COSTASEQUE, Jean-Philippe DAULL, Schéhérazade DENIARD, Christian DEVAMBEZ, Nathalie ELUECQUE, Isabelle GINESTIERE, Cécile GOUBAULT, Béatrice GOUEFFON, Olivier GOUERY, Vincent HERVIEU, Murat KORU, Pierre-Jean LEDUC, Jérôme LEMPEREUR, Philippe LENIERE, Jean-François MEYER, Xavier MONTENOISE, Emmanuel PAU, Patricia REY, Jean-Pierre SOULIE, Gilles TREUIL, Yannique VALIN, Sylvie VANDENDRIESSCHE, Luc VAN RYSSEL, Myriam VEPIERRE, Jean-Christian WEISS

Membres Elus excusés : Sébastien BOULLIN, Julia CATTIN, Vanessa ERBE, François GARNIER, Adrien HENRY, Séverine HOUCKE, Florence PAVAGEAU, Isabel ROUSSEAU,

Quorum = 21

.../...

VI. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FONCTIONNEMENT DE LA CCI

.../...

C. Délibérations à prendre :

.../...

3. Habilitation du Président à arrêter, lancer et signer les marchés publics et accords-cadres nécessaires au fonctionnement courant faisant l'objet d'une procédure formalisée

.../...

L'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Portes de Normandie :

Vu :

- le Code du commerce, notamment en son article L.712-1,
- l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,
- le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,
- le décret n°2015-1641 du 11 décembre 2015 portant création de la CCIT Portes de Normandie,
- le règlement intérieur de la CCIT Portes de Normandie ;

Considérant :

- l'opportunité d'habiliter le Président, ou la personne ayant reçu délégation, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à préparer, arrêter, lancer les projets de marchés publics et signer, sans délibération préalable, les marchés publics passés sous la forme d'une procédure formalisée, relevant de l'administration ou de la gestion du fonctionnement courant de la CCIT,
- l'opportunité, le cas échéant, de recourir à la centrale d'achat de la CCIR Normandie sur certains segments d'achat ;

Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'habiliter le Président ou la personne ayant reçu délégation, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à préparer, arrêter, lancer et signer, sans délibération préalable, les marchés publics passés sous la forme d'une procédure formalisée, relevant de l'administration ou de la gestion du fonctionnement courant de la CCIT, à savoir ayant pour objet :
 - achat ou location de véhicules,
 - agence de relation presse,
 - assurances,
 - carburant et cartes essence, et services associés,
 - contrôles périodiques réglementaires,
 - entretiens divers (entretien des réseaux d'assainissement, entretien des véhicules, entretien des espaces verts, entretien des équipements de sécurité, etc ...),
 - fournitures de bureau, consommables informatiques et papier,
 - fourniture de gaz et d'électricité,
 - gestion des abonnements et périodiques, et services associés,
 - impression (documents et outils de communication, etc...)
 - maintenances diverses (maintenance des bâtiments tous corps d'état, maintenance des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation, maintenance des ascenseurs et monte-charges, maintenance des onduleurs, maintenance des systèmes de sécurité incendie et des équipements de sécurité incendie, maintenance des installations électriques, maintenance des portes et portails, maintenance des autocommutateurs, maintenance des groupes électrogènes, maintenance des groupes électropompes, maintenance informatique, etc...),
 - matériels, équipements et logiciels informatiques,
 - médecine préventive,
 - mobilier de bureau,
 - mutuelle et prévoyance,
 - nettoyage des locaux (et des vitrages),
 - prestations Ressources Humaines (intérim, formation, etc ...),
 - reprographie et photocopieurs (achat ou location, maintenance),
 - restauration et traiteurs,
 - sécurité et sûreté (gardiennage, télésurveillance, intervention sur alarme, filtrage, etc...),
 - services et équipements de téléphonie,
 - traitement du courrier sortant (affranchissement, matériel d'affranchissement, services associés, etc ...)
 - transport divers ;
- le cas échéant, d'habiliter le Président ou la personne ayant reçu délégation, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à signer, sans délibération préalable, les marchés publics tels que listés ci-dessus, préalablement passés par la centrale d'achats de la CCIR Normandie,

Précise

- que le Président ou la personne ayant reçu délégation, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, informe l'assemblée générale des marchés publics conclus dans le cadre de cette habilitation,

Dit

- que la présente délibération sera transmise au Préfet de Région.

La présente délibération est adoptée par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Pour copie conforme
Evreux, le 1^{er} décembre 2021

LE PRESIDENT



Jean-Michel COSTASEQUE